



## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 décembre 2025 à 14h30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 09 décembre 2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	EX	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES		Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU		Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TÉYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Monsieur BUISSON	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame CONTE-JAUBERT	EX	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE		Monsieur CAVALEIRO	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame GANTCH	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame HOPER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Madame KRIER	EX	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur LE GAL	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	EX	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD		Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Monsieur DIETERICH	EX	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Monsieur LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Monsieur RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARRUAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Monsieur LEFEVRE		Monsieur GADRAT	EX	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur VEDRENNE		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	
Titulaires		Suppléants		P = présentiel			
CDC Isle Double Landais				V = visioconférence			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS		E = excusé			
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de CDC de Blaye,

Madame Mireille CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Alain RENARD, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde,

Monsieur Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
 Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
 Monsieur DOLIGEZ, Sous-préfet de Libourne,  
 Madame MAQUET, Sous-préfète de Blaye.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 16 décembre 2025, 33 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

## DELIBÉRATION n° 2025-51

Objet : Autorisation de signature d'un avenant dans le cadre du marché public du Smicval Market du Libournais (cf. : délibération n° 2024-34) concernant : le lot n°02 : démolition, fondations, gros œuvres visant à répondre à plusieurs besoins et problématiques rencontrés durant le chantier

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	33
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les avis favorables de la Commission d'Appel d'Offres réunie les 02 et 10 septembre 2024,

Vu la délibération, n°2024-34, du 17 septembre 2024 autorisant la signature du marché de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais, le tiers-lieu du réemploi et de la réduction déchets,

Vu la délibération, n°2025-24, du 1<sup>er</sup> juillet 2025 autorisant la signature d'un avenant, pour le lot n°2, dans le cadre du marché public de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais.

Considérant que conformément à l'autorisation de marché actée par le comité syndical le 17 septembre 2024, le projet du Smicval Market du Libournais situé chemin du Ruste a pour but la création d'un pôle recyclage nouvelle génération dans les anciens locaux de Mitjaville comprenant une maison des objets, un préau des matériaux, un préau des meubles et un comptoir répar afin de remplacer le pôle recyclage situé au CTM avenue de l'Epinette.

Considérant que celui-ci devant être mis aux normes réglementaires, il a été décidé de créer un nouvel outil dans un nouveau lieu permettant ainsi une meilleure réduction des déchets tout en assurant le respect réglementaire et le bien être des agents valoristes.

Considérant qu'ajouté à la partie SMK, un tiers lieu sera également créé. Celui-ci pourra proposer des ateliers de fabrication, un restaurant, un espace de sensibilisation, un espace de coworking et des ateliers.

Considérant que la répartition des travaux est établie comme suit :

- la tranche ferme concerne les travaux d'aménagement du nouveau pôle recyclage (Maison des objets, préau des matériaux, bennes pour le tri des déchets etc.), l'intégralité des façades extérieures du projet ainsi que l'intégralité de l'aménagement extérieur.
- La tranche optionnelle concerne les travaux d'aménagement intérieur de la partie tiers lieu citée ci-dessus.

Considérant que les travaux ont commencé en décembre 2024 pour une livraison estimée au 2<sup>ème</sup> semestre 2026.

Considérant que la présente autorisation de signature concerne un avenant pour le lot n°2.

Considérant que, pour historique, au cours de la construction de ce bâtiment à réhabiliter, datant des années 1970, il a été constaté que la dalle existante — qui est conservée pour l'ensemble du projet — présente par endroits une pente inversée.

Initialement couverte, elle renvoie aujourd'hui les eaux pluviales vers l'intérieur des futurs bâtiments (Maison des objets, Tiers-lieu et Artisanat).

Considérant que les travaux supplémentaires, objet du présent avenant, visent donc à assurer l'étanchéité et la protection des abords, à remettre à niveau la dalle existante là où cela est nécessaire, ainsi qu'à rehausser une partie de l'acrotère du bâtiment administratif. Cette intervention permettra de garantir l'étanchéité de la jonction entre le Tiers-lieu et la toiture-terrasse, conformément aux normes en vigueur.

Considérant que les travaux s'élèvent à 9069.41 €HT et 10 883.29 € TTC.

Considérant qu'il est précisé en séance du Comité, par le président, que l'historique des avenants pour le lot n°2 se détaillent comme suit :

Avenant	Objet	Montant	Augmentation
Avenant n°1	Terrassement et soutènement	86 838.50 €HT	+ 12,84 %
Avenant n°2	Prolongation de délais	0	+ 0 %
Avenant n°3	Etanchéité	9069.41 €HT	+ 1,34 %
	Total	95 907,91 €HT	+ 14,18 %

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre s'étant réunie le 25 novembre 2025, elle a confirmé la nécessité de l'avenant ci-dessus dans les conditions énumérées.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer ce dernier avenant au marché concernant le lot n°2, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	40
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le président à signer un avenant, pour le lot n°2, au marché public de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Publié le : 19.12.2025

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

Signé  
électroniquement par :  
Sylvain Guinaudie  
Date de signature :  
18/12/2025

Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER

Signé  
électroniquement par :  
Michel VACHER  
Date de signature :  
17/12/2025